



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Le Ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports*

*La Ministre de l'enseignement supérieur
de la recherche et de l'Innovation*

*La Ministre déléguée
chargée des Sports*

Paris, le

**A l'attention de
Mesdames et messieurs les présidents d'universités
Mesdames et messieurs les directeurs d'établissement
d'enseignement supérieur**

*s/c Mesdames et messieurs les préfets
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie*

La France organisera les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Cet événement constitue une remarquable opportunité pour promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme dans l'enseignement supérieur, favoriser la pratique sportive de toutes et de tous, et contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de santé et de vivre-ensemble.

Le label Génération 2024 est destiné à encourager la pratique physique et sportive des étudiants et favoriser les passerelles entre le monde universitaire et le mouvement sportif. Il s'appuie sur un cahier des charges fixant quatre objectifs :

- Développer des liens entre l'établissement supérieur et son environnement associatif sportif ;
- Participer à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
- Accompagner ou accueillir les sportifs de haut niveau ;
- Ouvrir les équipements sportifs implantés au sein des établissements supérieurs aux clubs et entreprises locales.

Présenté le 20 septembre 2018, lors de la Journée internationale du sport universitaire, le label Génération 2024 a d'ores et déjà permis à 65 universités, grandes écoles et CREPS d'obtenir cette reconnaissance pour trois ans.

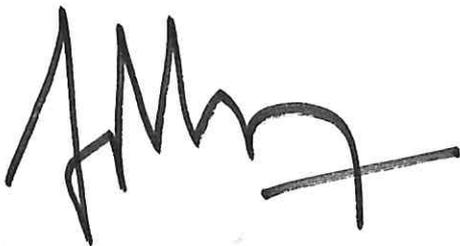
.../...

Une nouvelle campagne de labellisation est déployée pour l'année 2020-2021. Elle concerne les établissements et grandes écoles relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère chargé des Sports. Tous les acteurs du mouvement sportif de même que les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans la réussite de ce dispositif.

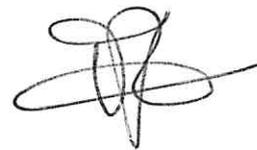
Le label Génération 2024 est accordé pour une durée de trois ans aux établissements et grandes écoles qui en font la demande par un comité national après avis du recteur d'académie ou du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Les dossiers de candidature devront décrire les moyens mis en œuvre pour encourager la pratique physique et sportive des étudiants et accompagner les sportifs de haut niveau dans leur cursus, en s'appuyant sur les quatre volets du cahier des charges. Chaque établissement transmettra son dossier de candidature par voie numérique aux référents Génération 2024 du rectorat et de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Les dossiers sont attendus pour le 1^{er} décembre 2020. Le comité national de labellisation examinera les demandes de labellisation pour communication des résultats aux établissements et grandes écoles en février 2021, à l'occasion de la semaine olympique et paralympique.

Nous vous remercions vivement pour votre mobilisation dans la réussite de ce grand défi qui contribue à construire une nation sportive pour notre jeunesse.



Jean-Michel BLANQUER



Roxana MARACINEANU



Frédérique VIDAL